

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

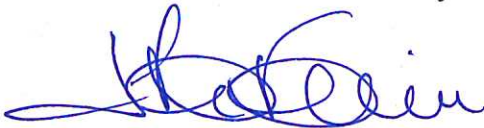
Règlement 707-146 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'ajouter la définition de « immeuble patrimonial », de retirer l'obligation d'une bande tampon dans les aires de stationnement communes, d'augmenter la largeur d'une entrée charretière pour certains terrains situés dans les zones H-565 et H-567, de modifier certaines marges dans la zone H-646 et d'agrandir la zone P-453 à même la zone H-454, apporter une correction dans la grille H-644, de préciser certains usages prohibés aux zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466, d'augmenter la densité affectée à la zone et de réduire le nombre total d'étage hors-sol de 10 à 6 pour la zone H-490

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 15 août 2022.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 18 août 2022.

Donné à Varennes, ce 22 août 2022.

La directrice des Services juridiques et greffière par intérim,



Me Johanne Fournier, OMA